

TRAVAIL
ET EMPLOI

Travail et Emploi

127 | juillet-septembre 2011

Promotions et migrations administratives : histoire,
ethnographie, approches croisées

Anne Dufresne, *Le salaire, un enjeu pour l'eurosyndicalisme. Histoire de la coordination des négociations collectives nationales*

Nancy, Presses universitaires de Nancy, coll. « Salariat et transformations sociales », 2010

Arnaud Mias



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/travailemloi/5381>

ISSN : 1775-416X

Éditeur

DARES - Ministère du Travail

Édition imprimée

Date de publication : 15 septembre 2011

Pagination : 90-91

ISSN : 0224-4365

Référence électronique

Arnaud Mias, « Anne Dufresne, *Le salaire, un enjeu pour l'eurosyndicalisme. Histoire de la coordination des négociations collectives nationales* », *Travail et Emploi* [En ligne], 127 | juillet-septembre 2011, mis en ligne le 18 mai 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/travailemloi/5381>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© La documentation française

Anne Dufresne, *Le salaire, un enjeu pour l'eurosyndicalisme. Histoire de la coordination des négociations collectives nationales*

Nancy, Presses universitaires de Nancy, coll. « Salariat et transformations sociales », 2010

Arnaud Mias

RÉFÉRENCE

Anne Dufresne, *Le salaire, un enjeu pour l'eurosyndicalisme. Histoire de la coordination des négociations collectives nationales*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, coll. « Salariat et transformations sociales », 2010

- 1 Dans la continuité de sa thèse de doctorat, Anne Dufresne propose dans cet ouvrage resserré, qui intéressera universitaires et syndicalistes soucieux des développements européens, une présentation stimulante des initiatives syndicales engagées depuis une quinzaine d'années pour renforcer la coordination internationale des négociations salariales dans l'espace européen. L'enjeu est pour l'auteure d'identifier les possibilités d'une construction autonome (indépendante des initiatives des institutions politiques européennes) de l'acteur syndical européen (qu'à la suite de C. Gobin et N. Hilal, elle choisit d'appeler « euro-syndicalisme »), capable de développer des activités revendicatives et de construire, par les mobilisations, un rapport de force obligeant le patronat à se structurer pour devenir un interlocuteur social au niveau européen. Le chemin est encore long à parcourir, mais l'auteure perçoit dans une série d'initiatives syndicales des pistes prometteuses, qu'elle considère comme une alternative à l'impasse que représente, pour elle, l'engagement dans le dialogue social animé de près ou de loin par les institutions européennes.

- 2 Trois échelles sont successivement étudiées : l'interprofessionnel, les branches et les régions transfrontalières. La première partie décrit les activités du Comité de coordination des négociations collectives constitué au sein de la Confédération européenne des syndicats (CES) en 1999, dans le contexte de la réalisation de l'Union économique et monétaire (qui impose la modération salariale) puis des élargissements aux pays d'Europe centrale et orientale (qui alimentent les menaces de « dumping salarial »). Des débats initiaux sur l'élaboration d'une norme salariale commune tenant compte de l'inflation et des progrès de productivité jusqu'à la promotion d'un salaire minimum européen, l'histoire de ce comité est finement restituée. Il s'en dégage un constat d'échec : l'impossibilité de faire du salaire le support de revendications interprofessionnelles transnationales. La deuxième partie interroge les initiatives prises en matière salariale par les fédérations syndicales européennes. Un chapitre entier, le plus long de l'ouvrage, est consacré à la Fédération européenne des métallurgistes considérée comme pionnière, avant qu'un autre chapitre, plus synthétique, passe en revue les activités des onze autres fédérations. L'influence sur l'activité revendicative dans les branches nationales n'est ici perceptible qu'en élargissant le spectre des normes sociales au-delà des seules rémunérations. La dernière partie porte sur les échanges syndicaux structurés autour de régions frontalières et dans lesquels le salaire n'est souvent qu'un enjeu parmi d'autres. À nouveau, les réseaux de la métallurgie sont décrits avant d'aborder ceux mis en place dans d'autres branches, pour finir par la description de l'« initiative régionale de Doorn », de nature interprofessionnelle et couvrant initialement quatre pays de l'ex-zone mark : l'Allemagne et le Bénélux.
- 3 Quel que soit l'espace dans lequel elle se déploie, la coordination syndicale en matière de salaire emprunte à des modes d'action communs que l'on peut regrouper en quatre étapes : la construction de structures syndicales favorisant l'échange d'informations ; l'élaboration de documents qui permettent une comparaison des négociations nationales ; la création de normes communes ; l'évaluation *ex post* des résultats des négociations au regard de cette norme. Chaque étape est le résultat d'un travail d'organisation contingent, qui peut être remis en cause à tout moment par la défection des organisations participantes. Anne Dufresne constate l'incapacité des syndicats européens à donner corps, jusqu'à ce jour, à la quatrième étape. Au mieux, les organisations s'entendent sur une norme commune, mais celle-ci n'est effectivement pas reprise comme cadre pour les négociations nationales. Tout se passe comme si l'essentiel consistait à s'entendre sur un texte commun, dont la production devient alors une fin en soi. La technique de la norme l'emporte sur la politique de la revendication. La composition des arènes syndicales étudiées apparaît à la fois comme une cause et comme une conséquence de cette évolution, les organisations nationales ayant tendance à se faire représenter par des spécialistes des questions européennes, plutôt que par des militants chevronnés qui participent régulièrement aux négociations collectives nationales.
- 4 Dans cet ouvrage, Anne Dufresne démontre sa très bonne connaissance des instances bruxelloises, résultat d'une participation, comme observatrice, à de nombreuses réunions depuis plus de dix ans. Son étude permet de percevoir en filigrane tout ce que suppose l'engagement d'échanges entre syndicats de nationalités différentes sur une scène européenne, notamment pour s'entendre sur une définition partagée de la situation et pour élaborer une « métrique » de la négociation qui, par certains aspects, tend vers un *benchmark* intersyndical. L'ouvrage fait également ressortir l'influence prépondérante des syndicats allemands dans tous les espaces étudiés. À la fois freins au développement d'une

négociation interprofessionnelle européenne (absente du système allemand de relations professionnelles) et moteurs dans les initiatives récentes autour d'un salaire minimum européen, ils influencent aussi la définition du périmètre des Fédérations syndicales européennes. L'auteure souligne le poids d'IG Metall dans le fonctionnement et les orientations de la Fédération européenne des métallurgistes, et du Deutsche Gewerkschaftsbund (DGB) au sein du groupe de Doorn.

- 5 Le lecteur perçoit ainsi la porosité des agendas syndicaux européens et allemands, et plus généralement la tendance, commune à la plupart des syndicats européens d'ailleurs, à projeter les préoccupations nationales sur les scènes européennes, comme si l'espace européen des relations professionnelles s'inscrivait dans une continuité avec les espaces nationaux, le changement d'échelle ne changeant rien aux manières de voir, de penser et de faire les relations professionnelles. Cette question décisive n'est malheureusement pas véritablement traitée, l'auteure se contentant de renvoyer aux cultures et traditions nationales que l'« euro-syndicalisme » n'a pas encore réussi à transcender, sans plus de précision.
- 6 Plus généralement, le récit de ces initiatives syndicales est insuffisamment équipé sur le plan analytique, ce qui le fait souvent basculer dans une chronique des réunions dont l'enchaînement chronologique sert de trame. L'auteure fait par exemple comme si le discours tenu dans ces réunions avait un contenu manifeste et immédiat, rendant inutile tout rappel des règles du jeu de la prise de parole dans ces scènes européennes. Le contexte de ces réunions est négligé : de faibles références sont faites aux développements nationaux, ainsi qu'aux agendas politiques européens et internationaux.
- 7 L'auteure ne replace pas non plus les initiatives qu'elle décrit dans la perspective des expériences passées du syndicalisme européen. À cet égard, cette « histoire de la coordination des négociations collectives nationales » (sous-titre de l'ouvrage) néglige étonnamment les activités développées entre 1964 et 1979 par le Comité pour la négociation collective au sein du Secrétariat syndical européen, puis de la CES. Or ce comité répondait aux mêmes préoccupations et s'est confronté aux mêmes difficultés qu'Anne Dufresne décrit pour la période contemporaine. Et il s'est développé précisément dans un contexte où le dialogue social européen n'était encore qu'un vague projet relayé par une minorité d'acteurs.
- 8 Présenter la coordination des négociations collectives comme une alternative au dialogue social européen n'a de sens que si on néglige ces premières expériences. Une perspective historique plus large invite à percevoir la coexistence d'une pluralité de registres d'action syndicale, qui peuvent certes exercer des influences concurrentes (s'investir dans une activité au détriment de l'autre), mais qui peuvent également jouer de leurs complémentarités. Dans le dialogue social européen par exemple, le devenir national des textes élaborés est souvent à l'esprit des négociateurs, et certains textes conjoints visent explicitement à favoriser une coordination des négociations nationales, et à leur donner, si ce n'est une trame identique, du moins un horizon commun.
- 9 En s'attachant à décrire les difficultés pour assumer une coordination des activités revendicatives, l'auteure néglige la manière dont une norme élaborée dans un espace (négociée ou non, et quels qu'en soit les auteurs) est susceptible d'être mobilisée ailleurs. Que signifie par exemple pour chaque fédération nationale de porter telle plate-forme revendicative dans son espace national ? Répondre à cette question, c'est se donner les moyens d'étudier les interdépendances et les interactions entre les espaces de relations professionnelles. Cela nécessite de se défaire d'une vision hiérarchique des niveaux de

négociation – qui conduit l'auteure à affirmer que la négociation collective européenne se développe dans les entreprises (d'ailleurs très peu abordée, tout comme les comités d'entreprise européens) au détriment de la négociation de branche – pour être attentif à l'imbrication complexe des espaces de négociation.

- 10 Cela exige aussi de dépasser l'opposition tranchée entre une européanisation « par le bas » et une européanisation « par le haut », celle de la CES, du dialogue social européen, des dynamiques institutionnelles, celle d'un syndicalisme dit de salon, opposé rapidement au syndicalisme dit de mobilisation. Cette vision dichotomique du syndicalisme européen (ce que l'« euro-syndicalisme » est et ce qu'il devrait être) postule implicitement le devenir souhaité d'un système européen de relations professionnelles fortement intégré et construit sur le modèle des systèmes nationaux. Cela conduit à mésestimer tout développement qui s'éloigne de ce schéma normatif. Une grande part des interactions et interdépendances qui constituent d'ores et déjà la trame d'un système européen sont négligées. Certes, un ouvrage ne peut traiter de tout. Mais faut-il s'attendre à ce que, à l'image des syndicalismes nationaux, le syndicalisme européen ne puisse se construire qu'autour de l'enjeu salarial, à l'heure où la négociation, quel que soit l'espace considéré, prend un caractère de plus en plus multidimensionnel ?

AUTEURS

ARNAUD MIAS

Maître de conférences en sociologie à l'université de Rouen – GRIS/IDHE